

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 692 963 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.08.2006 Bulletin 2006/34

(51) Int Cl.:
A46B 9/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 06300153.1

(22) Date de dépôt: 20.02.2006

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: 18.02.2005 FR 0550460

(71) Demandeur: L'ORÉAL
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: Gueret, Jean-Louis
75016, Paris (FR)

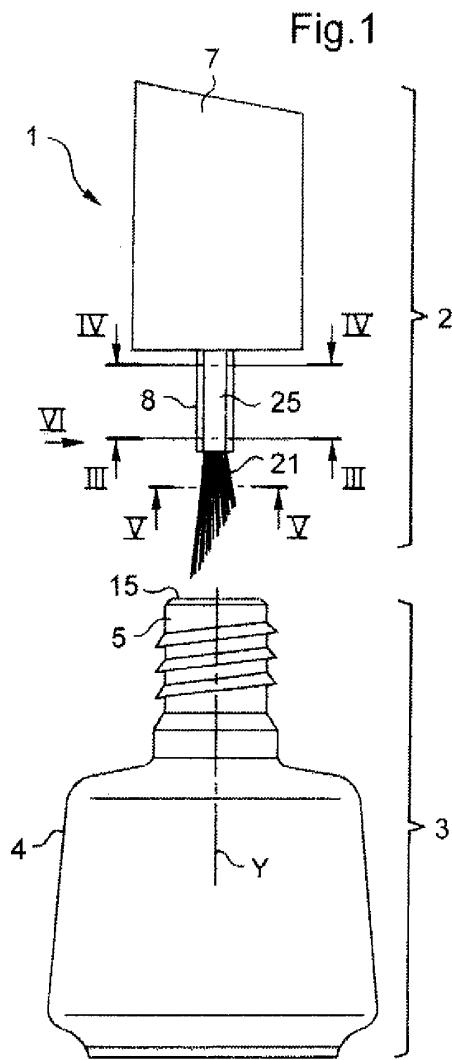
(74) Mandataire: Tanty, François
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(54) Applicateur et dispositif de conditionnement et d'application

(57) La présente invention concerne un applicateur

(2) comportant :

- une tige (8),
- un élément de fermeture (6) d'un récipient (3) à une première extrémité de la tige,
- un faisceau de poils (21) ayant une section transversale de forme allongée selon un axe de plus grande longueur à une deuxième extrémité de la tige, opposée à la première, ce faisceau de poils comportant, lorsqu'observé perpendiculairement à l'axe de plus grande longueur, une extrémité biseautée, l'angle (α) au sommet du biseau étant compris entre 10° et 35°.



Description

[0001] La présente invention concerne le maquillage et le soin de la peau ou des ongles et plus particulièrement, mais non exclusivement, le maquillage dit « French manucure » qui consiste à déposer un produit de couleur blanche à l'extrémité d'ongles vernis pour imiter le blanc des ongles.

[0002] Les applicateurs à pointe feutre permettent généralement de déposer un trait d'intensité régulière en produit, mais il est difficile avec ces applicateurs de déposer des compositions riches en pigments, lesquels sont retenus par les fibres du feutre.

[0003] Les pinceaux conviennent mieux à l'application de compositions pigmentées.

[0004] Toutefois, il est difficile avec les pinceaux connus de déposer un trait régulier de produit car ce dernier tend à former une goutte à l'extrémité du pinceau.

[0005] Les pinceaux de section cylindrique ou aplatie, à extrémité droite, présentent un excès de produit et le résultat de maquillage n'est pas entièrement satisfaisant.

[0006] Ceux légèrement biseautés en bout ne conviennent pas davantage, le débit de produit à la pointe étant encore trop important.

[0007] Enfin, les pinceaux à pointe centrale effilée présentent certes une goutte plus fine en bout mais la viscosité du produit fait souvent que cette goutte est quand même trop épaisse pour l'obtention d'un résultat complètement satisfaisant.

[0008] Les demandes de brevet européen EP 0 556 081, EP 0 651 955, EP 0 746 992 et EP 1 462 023 décrivent ainsi des applicateurs de vernis à ongles qui ne sont pas particulièrement adaptés à déposer un trait d'intensité régulière de produit.

[0009] Par ailleurs, les brevets GB 1 083 891 et US 4 998 315 décrivent des applicateurs de vernis à ongles présentant une section transversale allongée suivant un axe de plus grande longueur et une face biseautée lorsqu'observés suivant cet axe.

[0010] Enfin, la demande DE 1 004 3930 divulgue un applicateur de vernis à ongles présentant une section transversale de forme circulaire, pouvant être biseautée suivant un angle de 55°.

[0011] La présente invention vise notamment à faciliter la réalisation d'un maquillage « French manucure » au moyen d'un pinceau et plus généralement à permettre le dépôt d'un trait de produit d'intensité régulière sur la peau ou les ongles, que la largeur de ce trait soit constante ou non.

[0012] L'invention a ainsi pour objet, selon l'un de ses aspects, un applicateur comportant :

- une tige,
- un élément de fermeture d'un récipient à une première extrémité de la tige,
- un faisceau de poils à une deuxième extrémité de la tige, opposée à la première, ce faisceau de poils ayant une extrémité biseautée, l'angle au sommet

du biseau étant compris entre environ 10° et environ 35°, et de préférence entre environ 15° et environ 30°, mieux encore entre 16° et 23°.

[0013] Le faisceau de poils peut présenter une section transversale allongée selon un axe X de plus grande longueur et, lorsqu'observé perpendiculairement à l'axe X de plus grande longueur, présente l'extrémité biseautée.

[0014] Grâce à l'invention, la goutte de produit qui se forme à l'extrémité du pinceau après essorage de la pointe est suffisamment éloignée de cette pointe, compte tenu de la pente relativement élevée du biseau, pour que la pointe puisse être utilisée sans arrivée excessive de produit au cours de l'application.

[0015] En d'autres termes, l'invention permet de créer une rupture capillaire à l'extrémité du pinceau.

[0016] Ainsi, l'utilisateur peut parvenir à contrôler plus facilement l'épaisseur de produit déposée et la formation d'une couche d'épaisseur continue est favorisée.

[0017] Le produit tendant à s'accumuler à l'extrémité du pinceau peut néanmoins alimenter la pointe lors de l'application, notamment lorsque le faisceau est déformé par appui sur l'ongle ou la peau.

[0018] L'épaisseur de la pointe du faisceau, mesurée dans la direction de l'axe X, peut être inférieure à 1/3 de la largeur maximale du faisceau de poils selon l'axe X, voire inférieure à 1/4 de la largeur maximale du faisceau de poils selon l'axe X.

[0019] De préférence, le faisceau de poils présente, dans une section transversale, une forme générale aplatie, étant par exemple de section sensiblement ovale ou rectangulaire.

[0020] La section transversale du faisceau de poils peut ne pas être circulaire.

[0021] Le faisceau de poils, lorsqu'observé perpendiculairement à l'axe X de plus grande longueur, peut être dépourvu de rebord ou de décrochement.

[0022] De préférence encore, la tige comporte au moins une rainure débouchant sensiblement à mi-largeur du faisceau de poils, par exemple une rainure longitudinale, laquelle peut s'étendre par exemple sur une majeure partie de la longueur de la tige.

[0023] Lorsque la tige comporte une telle rainure, le produit s'écoulant le long de la tige tend à gagner préférentiellement une région centrale du pinceau, ce qui permet de réduire encore davantage le risque d'un excès de produit à la pointe de celui-ci.

[0024] Dans un exemple de réalisation, la tige comporte deux rainures longitudinales débouchant sensiblement à mi-largeur du faisceau de poils et disposées à l'opposé l'une de l'autre sur la tige.

[0025] La tige peut comporter un logement présentant une section transversale oblongue, notamment rectangulaire ou ovale, dans lequel est reçu le faisceau de poils, ce qui peut faciliter la formation d'un faisceau de forme générale aplatie.

[0026] La tige peut présenter une section transversale constante.

[0027] Le faisceau de poils comporte par exemple au moins une touffe de poils agrafée dans le logement. La fixation des poils peut encore s'effectuer autrement que par agrafage, par exemple par matriçage de la tige, collage, soudage ou surmoulage.

[0028] Le faisceau de poils est avantageusement empesé avant la première utilisation, ce qui peut notamment faciliter la mise en place mécanisée de l'applicateur sur un récipient correspondant et permettre également d'éviter un endommagement des poils au cours des manipulations précédant le montage de l'applicateur sur le récipient.

[0029] La tige peut comporter un embout servant à la fixation dans l'élément de fermeture, cet embout étant par exemple tubulaire. La tige peut encore se raccorder autrement à l'élément de fermeture, étant par exemple réalisée d'un seul tenant avec celui-ci.

[0030] L'élément de fermeture peut être agencé pour se fixer par vissage sur le récipient, mais en variante la fixation peut s'effectuer autrement, par exemple par encliquetage ou friction, ou encore à l'aide d'une pièce de maintien annexe.

[0031] Un essoreur peut être disposé dans le col du flacon, le cas échéant.

[0032] La tige peut être rigide ou souple, et comporter ou non une articulation ou une région de plus grande déformabilité. Une tige rigide peut contribuer à améliorer la précision du maquillage.

[0033] Dans un exemple de réalisation, la pointe du faisceau est décalée latéralement relativement à l'axe longitudinal de la tige.

[0034] La longueur apparente du faisceau est par exemple comprise entre 10 mm et 20 mm.

[0035] Les poils peuvent être effilés par meulage.

[0036] Les poils utilisés présentent par exemple une section de diamètre compris entre 6/100 et 20/100 mm, par exemple de l'ordre de 8/100 mm.

[0037] Les poils peuvent être de sections et/ou formes identiques ou non, creux ou pleins, à rainure ou non, effilés en bout ou non, et mélangés si nécessaire.

[0038] Le faisceau peut comporter un mélange de poils ayant différentes natures.

[0039] Les poils peuvent être réalisés par exemple dans l'une des matières suivantes : PA, PET, PTFE, PBT, PP, PS, POM, cette liste n'étant pas limitative.

[0040] L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un applicateur comportant une tige portant un faisceau de poils de préférence de section transversale sensiblement aplatie, le faisceau comportant d'un côté des poils longs et de l'autre côté des poils courts, la différence de longueur entre les poils longs et les poils courts excédant de préférence 6 mm. La longueur des poils longs est par exemple supérieure à 10 mm et celle des poils courts inférieure à 6 mm. Les extrémités libres des poils du faisceau peuvent former un biseau, dont l'angle est par exemple compris entre 10° et 35°.

[0041] L'invention a encore pour objet, selon un autre

de ses aspects, un dispositif de conditionnement et d'application comportant un applicateur tel que défini plus haut et un récipient sur lequel peut se fixer l'applicateur.

[0042] Ce récipient contient par exemple une composition à appliquer sur les ongles ou la peau, pouvant comporter des pigments, notamment un vernis à ongles de couleur blanche.

[0043] Le récipient peut être en verre ou en tout autre matériau adapté à contenir la composition.

[0044] L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé de maquillage dans lequel on dépose en utilisant la pointe d'un applicateur tel que défini plus haut un trait de produit sur la peau ou les ongles.

[0045] Ce procédé comprend par exemple l'étape consistant à dessiner le blanc des ongles en utilisant la pointe de l'applicateur.

[0046] L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un applicateur comportant :

- une tige,
- un faisceau de poils à une extrémité de la tige, ce faisceau ayant une extrémité dont la forme est choisie de manière à former une pointe servant à déposer un trait de produit, la forme de l'extrémité du faisceau permettant à la pointe d'être épargnée par le produit tendant à gagner par gravité l'extrémité du faisceau lorsque l'applicateur est maintenu vertical après esorage de la pointe.

[0047] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, qui fait partie intégrante de la description, sur lequel :

- la figure 1 est une vue en élévation, schématique, d'un dispositif de conditionnement et d'application réalisé conformément à l'invention, l'applicateur étant représenté séparé du récipient,
- la figure 2 représente le dispositif de la figure 1 en coupe longitudinale, schématique, l'applicateur étant en place sur le récipient,
- la figure 3 représente à échelle agrandie, isolément, la tige de l'applicateur de la figure 1, en section transversale selon III-III de la figure 1,
- la figure 4 est une section transversale de la tige selon IV-IV de la figure 1,
- la figure 5 est une section transversale, schématique, selon V-V de la figure 1,
- la figure 6 est une vue de côté selon l'axe X,
- la figure 7 représente de manière schématique en élévation le faisceau de poils et l'extrémité de la tige portant celui-ci,
- la figure 8 illustre l'utilisation de l'applicateur pour dessiner le blanc des ongles,
- la figure 9 est une vue analogue à la figure 3 d'une variante de réalisation,

- les figures 10 à 12 sont des vues analogues à la figure 7, de variantes de réalisation, et
- la figure 13 illustre la possibilité de disposer un essoeur dans le col.

[0048] Le dispositif 1 de conditionnement et d'application représenté sur les figures 1 et 2 comporte d'une part un récipient 3 contenant une composition cosmétique V à appliquer sur les ongles, par exemple un vernis pigmenté de couleur blanche, et d'autre part un applicateur 2 destiné à l'application du produit V et pouvant se fixer sur le récipient 3 en l'absence d'utilisation pour fermer de manière étanche celui-ci.

[0049] Le récipient 3 comporte dans l'exemple de réalisation décrit un corps 4 réalisé en verre, pourvu supérieurement d'un col 5 fileté extérieurement, sur lequel peut se visser un élément de fermeture 6.

[0050] L'applicateur 2 comporte une surcapsule 7 dans laquelle est inséré l'élément de fermeture 6 et une tige 8 d'axe longitudinal Y, comportant à son extrémité supérieure un embout tubulaire 9 inséré dans un logement 10 de forme correspondante de l'élément de fermeture 6.

[0051] La tige 8 comporte également une portion tronconique 12 se raccordant à un plateau 13 prolongé supérieurement par l'embout 9.

[0052] Le plateau 13 vient reposer axialement contre l'extrémité supérieure 15 du col 5 lorsque le récipient 1 est fermé, comme on peut le voir sur la figure 2, et peut ainsi contribuer à l'étanchéité de la fermeture du récipient.

[0053] Le récipient 3 peut contenir une bille 17 permettant d'homogénéiser le produit V avant l'utilisation.

[0054] La tige 8 présente à son extrémité inférieure un logement 20 qui reçoit un faisceau de poils 21.

[0055] On peut voir sur la figure 3 que le logement 20 présente, en section transversale, une forme oblongue, par exemple rectangulaire, allongée selon un grand axe X perpendiculaire à l'axe Y.

[0056] Comme on peut le voir sur la figure 6, le faisceau de poils, lorsqu'observé suivant l'axe X, présente par exemple une extrémité sensiblement droite.

[0057] Dans l'exemple considéré, le faisceau de poils 21 est constitué par une touffe de poils repliée en deux et fixée au fond du logement 20 par une agrafe 23, laquelle est par exemple orientée parallèlement à l'axe X.

[0058] La tige 8 présente en section transversale une forme également oblongue, allongée selon le même grand axe X, avec sur deux faces principales opposées des rainures 25.

[0059] La tige 8 peut présenter, autour du logement 1, une épaisseur de matière e variable, comme illustré.

[0060] Au-dessus du logement 20, la tige peut présenter une section transversale pleine, comme illustré à la figure 4.

[0061] La forme oblongue du logement 20 confère au faisceau de poils 21 une forme générale aplatie en section transversale, par exemple sensiblement rectangu-

laire ou ovale, comme on peut le voir sur la figure 5.

[0062] Dans l'exemple considéré, chaque rainure 25 débouche inférieurement sensiblement à mi-largeur du faisceau de poils 21, comme illustré à la figure 7.

[0063] Sur cette figure, on peut voir que le faisceau 21, lorsqu'il est observé dans une direction perpendiculaire aux axes X et Y, présente une forme générale en biseau avec une pointe 27 à l'extrémité inférieure du faisceau 21.

[0064] L'angle α au sommet du biseau est par exemple compris entre 10° et 35°, étant par exemple voisin de 20° environ dans l'exemple considéré.

[0065] Le faisceau 21 présente un contour qui, sur la figure 7, va en s'élargissant depuis la tige 8 et la pointe 27 est décalée latéralement par rapport à l'axe longitudinal Y.

[0066] La distance m mesurée le long de l'axe longitudinal Y, séparant le sommet du biseau défini par les poils les plus longs et la tige 8, est par exemple comprise entre 10 et 20 mm, étant par exemple voisine de 17 mm.

[0067] La distance n mesurée également parallèlement à l'axe Y, entre la tige 8 et le coin supérieur 30 de la face d'extrémité 29 défini par les extrémités des poils les plus courts, est par exemple comprise entre 5 et 10 mm, par exemple inférieure à 8 mm, l'écart m-n étant de préférence supérieur ou égal à 6 mm. La longueur t de la face d'extrémité 29 sensiblement plane dans l'exemple illustré est par exemple supérieure à 6 mm. La largeur ω à la base du biseau, c'est-à-dire à hauteur du coin 30, est par exemple comprise entre 2 et 4 mm environ.

[0068] De préférence, avant le montage de l'applicateur 2 dans le récipient 3, le faisceau de poils 21 est empesé au moyen d'une substance qui se dissout ensuite dans le produit V. Cela permet d'éviter aux poils d'être endommagés et facilite également l'insertion du faisceau 21 à travers le col 5 du récipient.

[0069] L'applicateur 2 peut s'utiliser de la manière suivante.

[0070] Après avoir mélangé le produit V par exemple en secouant le dispositif 1, l'applicateur 2 est séparé du récipient 3 et l'utilisateur peut essorer le pinceau sur le bord du col 5.

[0071] Lorsque l'applicateur est maintenu verticalement, la goutte G de produit V qui tend à se former, comme illustré en pointillés sur la figure 7, reste distante de la pointe 27.

[0072] L'utilisateur peut dessiner le blanc C de l'ongle avec la pointe 27, comme illustré sur la figure 8. L'utilisateur peut par exemple utiliser pour déposer le produit le bout inférieur de la face d'extrémité 29 en l'amenant au contact de l'ongle, la tige étant droite. En variante, l'utilisateur peut encore se servir du dos 33 du faisceau 21, le faisceau 21 étant inversé. L'utilisateur peut encore se servir d'une portion latérale de la pointe 27 ou utiliser encore autrement l'applicateur, selon le motif à tracer.

[0073] Le produit V qui s'écoule le long de la tige sous l'effet de la gravité peut s'arrêter sensiblement au centre de la face d'extrémité 29 et n'alimenter la pointe 27 que

lorsque le pinceau est déformé par appui sur l'ongle, ce qui permet à l'utilisateur de déposer le produit avec une intensité continue.

[0074] Diverses modifications peuvent être apportées à l'invention.

[0075] Par exemple, la tige 8 peut être réalisée sans les rainures 25, comme illustré à la figure 9, ce qui est toutefois moins favorable à la précision du maquillage.

[0076] Le faisceau 21 peut présenter d'autres formes que celle illustrée à la figure 7, par exemple comporter une troncature ou un arrondi au niveau de la pointe 27, comme illustré à la figure 12.

[0077] La face d'extrémité 29 peut ne pas être sensiblement plane mais généralement convexe ou concave vers l'extérieur, comme illustré sur les figures 10 et 11. Dans ces configurations, l'angle α peut être mesuré entre le dos 33 du faisceau 21 et la tangente à la face d'extrémité 29, au niveau de la pointe 27, dans le plan des axes X et Y.

[0078] On peut utiliser diverses sortes de poils.

[0079] Dans les exemples illustrés, des poils de section pleine circulaire de 8/100 mm de diamètre sont utilisés, mais d'autres poils de sections différentes et/ou de tailles différentes peuvent les remplacer. La nature des poils sera par exemple choisie en fonction de celle du produit à appliquer. Un mélange de poils peut être utilisé, le cas échéant. Les poils peuvent être en PA, PET, PTFE, PP, PS, POM, PBT, ou en d'autres matières naturelles ou synthétiques.

[0080] Les poils peuvent présenter des extrémités effilées ou non.

[0081] Le col du récipient peut recevoir un essoreur 40, comme illustré sur la figure 13.

[0082] Dans toute la description y compris les revendications, l'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

[0083] L'expression « compris entre » doit s'entendre bornes incluses.

Revendications

1. Applicateur (2) comportant :

- une tige (8),
- un élément de fermeture (6) d'un récipient (3) à une première extrémité de la tige,
- un faisceau de poils (21) ayant une section transversale de forme allongée selon un axe (X) de plus grande longueur à une deuxième extrémité de la tige, opposée à la première, ce faisceau de poils comportant, lorsqu'observé perpendiculairement à l'axe (X) de plus grande longueur, une extrémité biseautée, l'angle (α) au sommet du biseau étant compris entre 10° et 35°.

2. Applicateur selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'angle (α) est compris entre 15° et 30°.
- 5 3. Applicateur selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'angle (α) est compris entre 16° et 23°.
- 10 4. Applicateur selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** le faisceau de poils (21) présente, dans une section transversale, une forme générale aplatie, notamment sensiblement ovale ou rectangulaire.
- 15 5. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la tige (8) comporte au moins une rainure (25) débouchant sensiblement à mi-largeur du faisceau de poils (21), mieux deux rainures longitudinales (25) débouchant sensiblement à mi-largeur du faisceau de poils et disposées à l'opposé l'une de l'autre sur la tige.
- 20 6. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la tige (8) comporte un logement (20) présentant une section transversale oblongue, notamment rectangulaire, dans laquelle est reçu le faisceau de poils (21).
- 25 7. Applicateur selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le faisceau de poils (21) comporte au moins une touffe de poils agrafée dans le logement ou surmoulée dans celui-ci.
- 30 8. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un mélange de poils ayant différentes natures et/ou formes.
- 35 9. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le faisceau de poils (21) est empesé.
- 40 10. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les poils présentent des extrémités effilées par meulage.
- 45 11. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la tige (8) comporte un embout (9) servant à la fixation dans l'élément de fermeture (6).
- 50 12. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la tige (8) est rigide.
- 55 13. Applicateur selon l'une quelconque des revendica-

tions précédentes, **caractérisé par le fait que** la pointe (27) est décalée latéralement relativement à l'axe longitudinal (Y) de la tige (8).

14. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la longueur maximale apparente (m) du faisceau (21) est comprise entre 10 et 20 mm. 5
15. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le faisceau présente une face d'extrémité (29) sensiblement plane. 10
16. Applicateur selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, **caractérisé par le fait que** le faisceau présente une face d'extrémité concave. 15
17. Applicateur selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, **caractérisé par le fait que** le faisceau présente une face d'extrémité convexe. 20
18. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant une tige portant un faisceau de poils de section transversale sensiblement aplatie, le faisceau comportant d'un côté des poils longs et de l'autre côté des poils courts, la différence de longueur (m-n) entre les poils longs et les poils courts excédant 6 mm. 25
- 30
19. Applicateur selon la revendication 18, **caractérisé par le fait que** la longueur (m) des poils longs est supérieure à 10 mm.
20. Applicateur selon la revendication 18 ou 19, **caractérisé par le fait que** la longueur (n) des poils courts est inférieure à 8 mm. 35
21. Dispositif (1) de conditionnement et d'application comportant un applicateur (2) tel que défini dans l'une quelconque des revendications précédentes et un récipient (3) dans lequel peut se fixer l'applicateur. 40
22. Dispositif selon la revendication 21, **caractérisé par le fait que** le récipient (3) contient une composition pigmentée (V) à appliquer sur les ongles ou la peau, notamment un vernis à ongles. 45
23. Dispositif selon l'une des revendications 21 et 22, **caractérisé par le fait que** le récipient comporte un essoreur (40). 50
24. Procédé de maquillage des ongles, comprenant l'étape consistant à dessiner le blanc des ongles en utilisant la pointe (27) d'un applicateur tel que défini dans l'une quelconque des revendications 1 à 20. 55

Fig.1

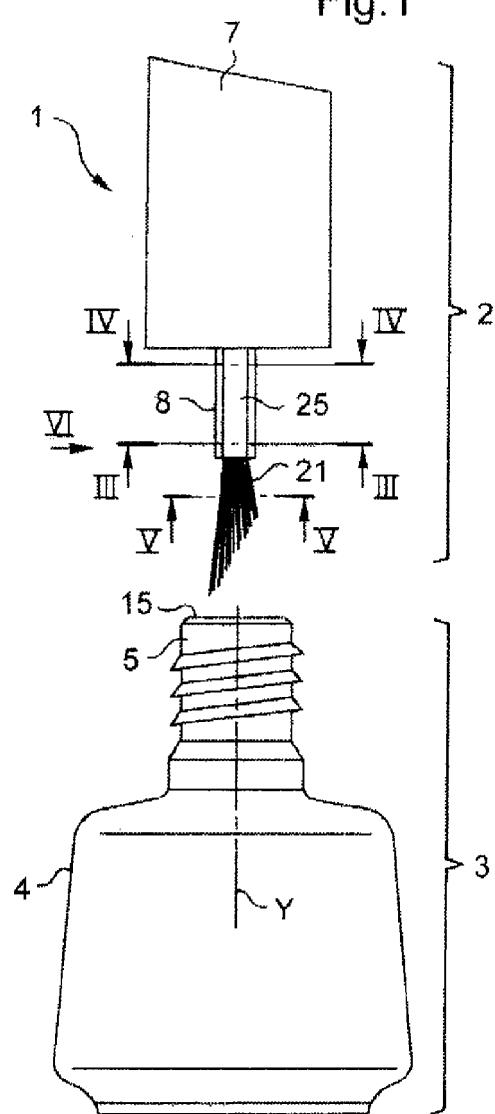


Fig.2

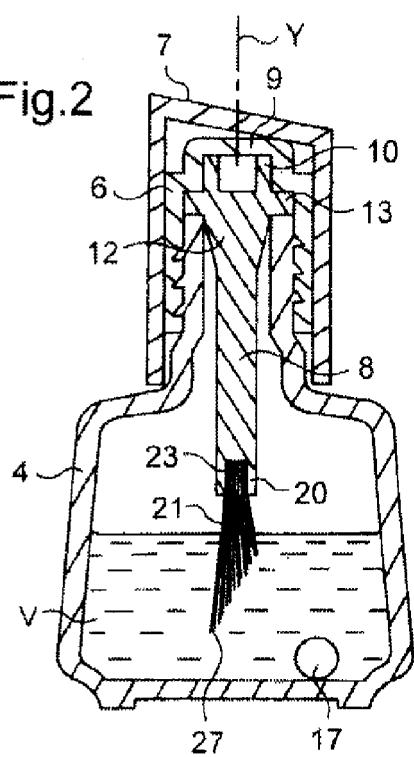


Fig.5

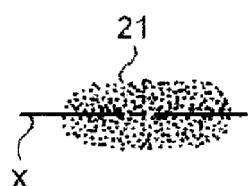
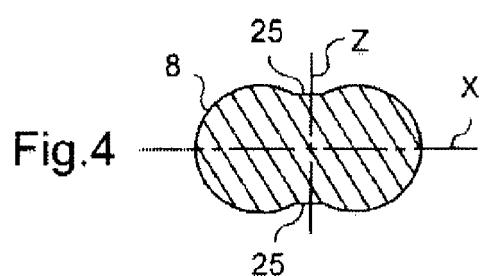
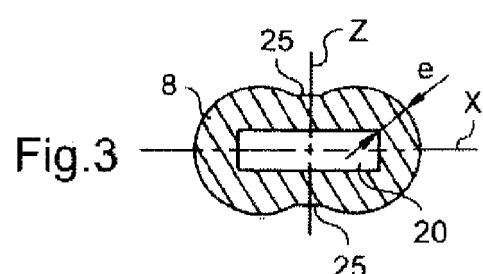
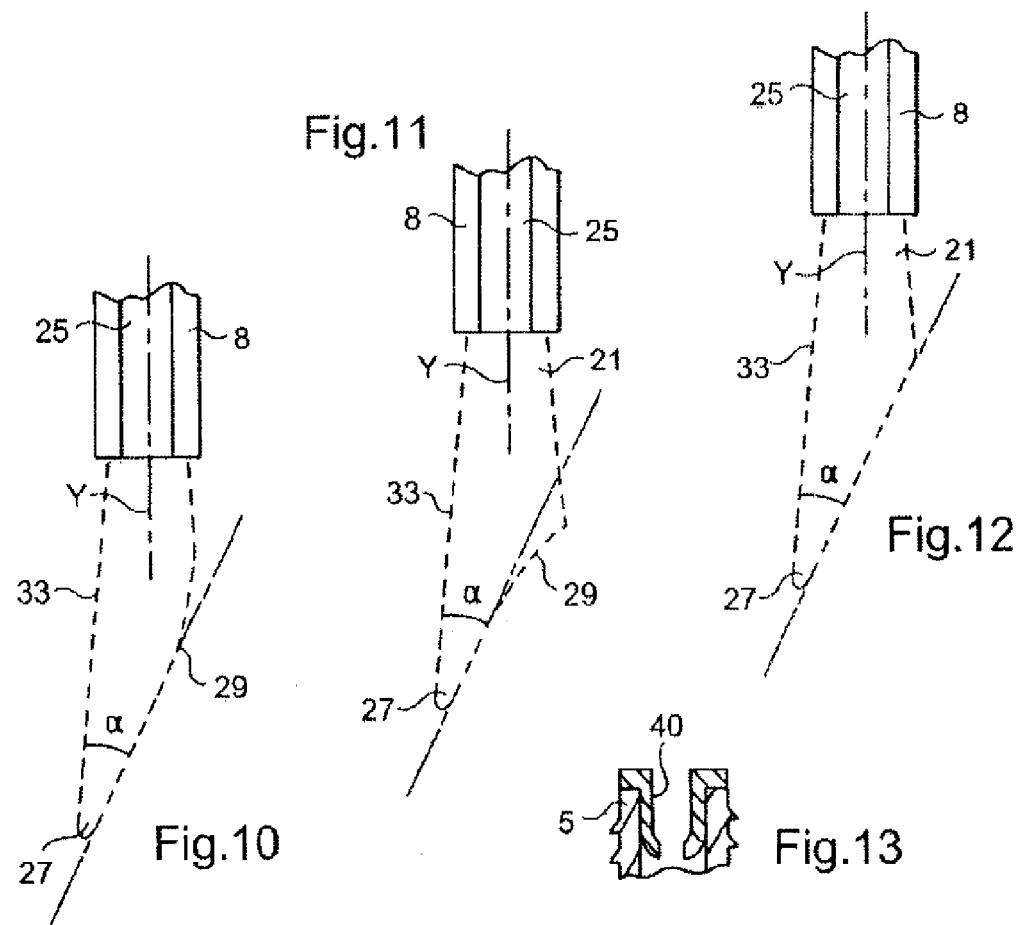
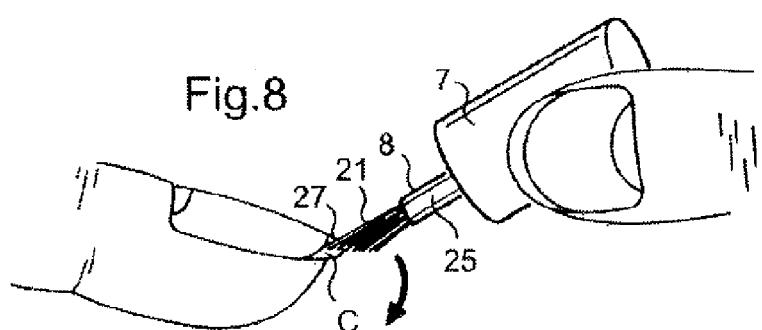
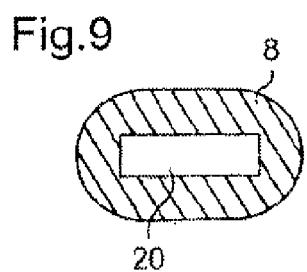
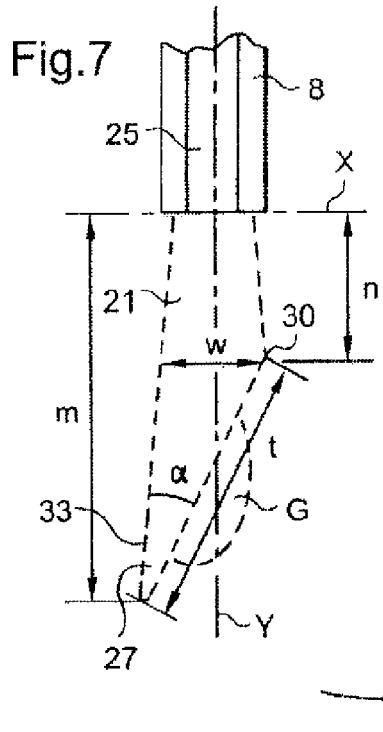


Fig.6







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)												
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée													
X	FR 2 564 712 A (COLE RODNEY) 29 novembre 1985 (1985-11-29)	1-4,8, 12-15, 18-23	INV. A46B9/02												
Y	* page 1, ligne 17 - page 2, ligne 19 * * page 5, ligne 19-35 * * page 7, ligne 18-28 *	5-7, 9-11,16, 17													
X	----- DE 100 43 930 A1 (HUNGER, MATTHIAS) 4 avril 2002 (2002-04-04)	1-4,6-8, 12-15, 17,21, 22,24													
Y	* alinéas [0001] - [0044] *	5,8-11, 16,23													
Y	----- EP 1 407 685 A (L'OREAL) 14 avril 2004 (2004-04-14) * alinéas [0023] - [0057] *	5-7,11													
D,Y	----- EP 1 462 023 A (L'OREAL) 29 septembre 2004 (2004-09-29) * alinéas [0068] - [0137] *	8,9,17	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)												
Y	----- EP 1 004 255 A (L'OREAL) 31 mai 2000 (2000-05-31) * alinéas [0001] - [0063] *	9,10	A45D A46B												
Y	----- US 4 998 315 A (PESSIS ET AL) 12 mars 1991 (1991-03-12) * colonne 2, ligne 42 - colonne 4, ligne 26 *	16													
Y	----- GB 1 083 891 A (AILEEN FLORENCE CLARKE) 20 septembre 1967 (1967-09-20) * le document en entier *	17													
	----- ----- -----	-/-													
3	Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications														
<table border="1"> <tr> <td>Lieu de la recherche</td> <td>Date d'achèvement de la recherche</td> <td>Examinateur</td> </tr> <tr> <td>Munich</td> <td>18 mai 2006</td> <td>Koob, M</td> </tr> </table>				Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	Munich	18 mai 2006	Koob, M						
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur													
Munich	18 mai 2006	Koob, M													
<table border="1"> <tr> <td>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</td> <td>T : théorie ou principe à la base de l'invention</td> </tr> <tr> <td>X : particulièrement pertinent à lui seul</td> <td>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date</td> </tr> <tr> <td>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie</td> <td>D : cité dans la demande</td> </tr> <tr> <td>A : arrière-plan technologique</td> <td>L : cité pour d'autres raisons</td> </tr> <tr> <td>O : divulgation non-écrite</td> <td>& : membre de la même famille, document correspondant</td> </tr> <tr> <td>P : document intercalaire</td> <td></td> </tr> </table>				CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou principe à la base de l'invention	X : particulièrement pertinent à lui seul	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	D : cité dans la demande	A : arrière-plan technologique	L : cité pour d'autres raisons	O : divulgation non-écrite	& : membre de la même famille, document correspondant	P : document intercalaire	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou principe à la base de l'invention														
X : particulièrement pertinent à lui seul	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date														
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	D : cité dans la demande														
A : arrière-plan technologique	L : cité pour d'autres raisons														
O : divulgation non-écrite	& : membre de la même famille, document correspondant														
P : document intercalaire															



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y	EP 0 829 211 A (L'OREAL) 18 mars 1998 (1998-03-18) * colonne 6, ligne 35 - colonne 15, ligne 45 *	23	
A	FR 2 738 127 A (L'OREAL) 7 mars 1997 (1997-03-07) * page 4, ligne 27 - page 7, ligne 14 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
3	Lieu de la recherche Munich	Date d'achèvement de la recherche 18 mai 2006	Examinateur Koob, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 0153

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-05-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2564712	A	29-11-1985	GB	2159699 A	11-12-1985
DE 10043930	A1	04-04-2002	AUCUN		
EP 1407685	A	14-04-2004	BR CN FR JP	0304469 A 1496692 A 2845577 A1 2004130143 A	30-11-2004 19-05-2004 16-04-2004 30-04-2004
EP 1462023	A	29-09-2004	CN FR JP	1550169 A 2852796 A1 2004298633 A	01-12-2004 01-10-2004 28-10-2004
EP 1004255	A	31-05-2000	AT BR CA CN DE DE ES FR JP JP KR US	205369 T 9907327 A 2290132 A1 1257679 A 69900284 D1 69900284 T2 2164486 T3 2786376 A1 3293814 B2 2000157327 A 2000047750 A 6210059 B1	15-09-2001 05-09-2000 27-05-2000 28-06-2000 18-10-2001 02-05-2002 16-02-2002 02-06-2000 17-06-2002 13-06-2000 25-07-2000 03-04-2001
US 4998315	A	12-03-1991	AUCUN		
GB 1083891	A	20-09-1967	AUCUN		
EP 0829211	A	18-03-1998	BR CA CN DE DE ES FR JP JP US	9702849 A 2214313 A1 1176211 A 69700521 D1 69700521 T2 2139426 T3 2753058 A1 3001838 B2 10085037 A 6033142 A	22-12-1998 10-03-1998 18-03-1998 21-10-1999 13-01-2000 01-02-2000 13-03-1998 24-01-2000 07-04-1998 07-03-2000
FR 2738127	A	07-03-1997	CN DE DE EP ES	1164821 A 69605871 D1 69605871 T2 0761125 A1 2144708 T3	12-11-1997 03-02-2000 11-05-2000 12-03-1997 16-06-2000

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 0153

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-05-2006

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2738127	A	WO 9707708 A1	06-03-1997
		JP 2947941 B2	13-09-1999
		JP 10502291 T	03-03-1998
		US 5765573 A	16-06-1998

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82